



## Annulation Bon de Commande Cuisiniste ???

Par **lucy1987**, le **05/03/2015** à **15:22**

### **BONJOUR** marque de politesse

Je me permets de vous contacter au cas où vous pourriez m'aider.

Dans le cadre d'un projet immobilier, je me suis rendu chez un cuisiniste afin d'avoir un devis à ajouter au prix de mon acquisition en VEFA au moment d'effectuer les demandes de prêt à ma banque et chez un courtier.

Chez le cuisiniste en question, après 4h d'échanges nous avons signé un bon de commande et laissé un chèque de 2500 € en "caution" pour fixer le prix de la cuisine vu qu'ils nous proposaient un prix vraiment très attractif.

Nous leur avons bien précisé qu'à ce moment là nous n'avions pas d'argent, et que l'acquisition de la cuisine était conditionnée à l'obtention du prêt pour l'achat du bien. La vendeuse a donc écrit au dos du chèque : " à encaisser après accord de prêt"

Suite aux rdv avec la banque et le courtier en crédit, au vu des simulations le prêt nous serait refusé. Nous n'avons donc pas pu déposer de dossier de demande de prêt.

J'ai donc contacté le cuisiniste pour l'en informer.

Il était d'accord pour voir avec sa direction si c'était possible d'annuler le bon de commande, mais que je devrais lui transmettre les lettres de refus de prêt. Comme je n'en avait pas j'ai contacté ma banque et le courtier pour en avoir.

Le courtier : pas possible car pas de dossier de demande de prêt déposé.

La banque : on peut faire une demande mais pas avant 3 semaines le temps d'avoir un rdv.

C'est ce que j'ai donc fait, mais entre temps, le cuisiniste a encaissé le chèque.

Je me retrouve donc aujourd'hui interdit bancaire car je n'ai pas 2500 € sur mon compte. Et le

cuisiniste refuse d'annuler le bon de commande, il me proposer de payer en plusieurs fois ces 2500 € et qu'en échange il me fournisse des meubles et de l'électroménager, or je n'ai pas d'argent ni de besoin vu que je n'achète plus d'appt.

Je viens de me rendre compte, que la vendeuse n'a pas signé le BC là où c'est normalement prévu.

D'autre part, il n'est pas précisé le moyen de paiement (comptant ou à crédit) alors qu'il n'y a qu'une case à cocher.

Je souhaiterais donc savoir si j'ai un moyen de me retourner contre eux, afin d'annuler la commande et surtout récupérer mes 2500 € ?

Désolé pour la longueur de ce message mais je préférais ne rien oublier.

En vous remerciant sincèrement pour votre aide.

Par **moisse**, le **05/03/2015** à **16:04**

Bonsoir,

[citation] nous avons signé un bon de commande et laissé un chèque de 2500 € en "caution" pour fixer le prix de la cuisine vu qu'ils nous proposaient un prix vraiment très attractif.

[/citation]

Le chèque de caution n'existe pas. C'est une légende devenue pratique à risques, vous en êtes la preuve.

Vous signez un chèque, il est encaissable immédiatement et la provision doit exister.

[citation] La vendeuse a donc écrit au dos du chèque : " à encaisser après accord de prêt"

[/citation]

Et le responsable a signé ??

Non alors autant de valeur que son numéro de portable personnel.

[citation]Le courtier : pas possible car pas de dossier de demande de prêt déposé.[/citation]

Il paraît effectivement difficile d'obtenir un prêt non demandé et plus encore une notification de refus.

[citation]Je viens de me rendre compte, que la vendeuse n'a pas signé le BC là où c'est normalement prévu. [/citation]

Ce qui importe est votre signature sur le bon de commande en possession du cuisiniste.

[citation]D'autre part, il n'est pas précisé le moyen de paiement (comptant ou à crédit) alors qu'il n'y a qu'une case à cocher.

[/citation]

La vente est donc réputée au comptant.

Vote affaire paraît mal engagée.

A vrai dire votre comportement semble un peu hasardeux. Vous n'avez pas les ressources pour la seule réservation de l'immeuble en VEFA, vous ignorez comment financer l'acquisition, et pour ce qui est de la cuisine, plutôt que de faire établir un devis, vous souscrivez un bon de commande ferme et établissez un chèque sans provision.

Je suis pessimiste sur vos espoirs à faire prospérer un quelconque recours.

Tentez de négocier l'annulation avec le cuisiniste en lui indiquant lancer une procédure de surendettement au cours de laquelle il sera mis en cause pour la clause suspensive au dos du chèque, et de toutes façons jamais payé si le plan est validé.

Mais vous y laisserez certainement des plumes.